DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2023/09

Objet : « Expertise itinérance VTT Les Chemins du Soleil »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/04/2023 validant la programmation pour l'année 2023,

DECIDE

Article 1:

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Expertise itinérance VTT Les Chemins du Soleil » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Cadrage et état des lieux Diagnostics et préconisations Cartographie des préconisations	2 850.00 4 500.00 900.00	CD 38 CD 73 Autofinancement	2 475.00 4 125.00 1 650.00
TOTAL	8 250.00	Total	8 250.00

Article 2

Le conseil départemental de l'Isère et le conseil départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

- 7 AVR. 2023

Pour copie conforme

Le Président

Dominique ESCARON